



La concurrence au service de tous

RAPPORTEUR (H/F)

Service concurrence 1 – Transports, énergie et BTP

Publication le 16 janvier 2023

Autorité administrative indépendante, l'Autorité de la concurrence veille au bon fonctionnement concurrentiel de l'économie en France. Elle contribue à la régulation de la concurrence aux niveaux européen et international. Sa compétence transversale la conduit à intervenir dans tous les secteurs économiques.

Elle a en charge 4 grandes missions :

Lutter contre les pratiques anticoncurrentielles (ententes et abus)

Contrôler les opérations de concentrations (fusions et rachats)

Emettre des recommandations (avis aux pouvoirs publics et acteurs économiques)

Réguler les professions réglementées

Figurant parmi les meilleures autorités de concurrence au monde dans le classement de la Global Competition Review, l'Autorité est également en pointe sur les nouvelles problématiques liées à l'économie numérique et au développement durable.

ENVIRONNEMENT DU POSTE

Les services d'instruction, dirigés par le rapporteur général, comptent environ cent rapporteurs permanents. Ils comprennent six services dédiés au traitement des dossiers contentieux, dont l'un est par ailleurs en charge des professions réglementées, ainsi que le service des concentrations, le service des investigations, le service économique et le service de l'économie numérique. Chaque service est dirigé par un chef de service et/ou un rapporteur général adjoint.

Les rapporteurs ont des profils variés, à dominante économique ou juridique.

La présente fiche de poste concerne le recrutement d'un(e) rapporteur(e) pour une affectation dans l'unité concurrence 1 qui a en charge le traitement des dossiers dans les secteurs des transports, de l'énergie et du BTP.

DESCRIPTION DU POSTE

Les unités « concurrence » des services d'instruction ont en charge le contentieux de la concurrence, notamment dans leurs secteurs de spécialisation (ententes, abus de position dominante) ainsi que l'élaboration de projets d'avis de l'Autorité.

Dans ce cadre, le(a) rapporteur(e) :

- instruit les dossiers dont l’Autorité est saisie : décisions au fond, demandes de mesures conservatoires, demandes d’avis ;
- enquête (recueil de preuves, audition des témoins...) ;
- participe aux opérations de visites et saisies, y compris pour des affaires qu’il n’instruit pas ;
- participe à la consolidation des compétences sectorielles en matière de transports et d’énergie, ainsi qu’au suivi des relations avec les administrations ou les régulateurs concernés.

Sous le contrôle du rapporteur général adjoint, le(a) rapporteur(e) rédige les notifications de griefs et les rapports qui interviennent dans le cadre d’une procédure contradictoire et concernant les pratiques anticoncurrentielles qu’il(elle) instruit (abus de position dominante, ententes). Il(elle) rédige également des avis notamment sur saisine du gouvernement, des commissions parlementaires ou sur saisine d’office du collège. Il(elle) présente lui-même l’affaire en séance devant le collège de l’Autorité.

Le(a) rapporteur(e) peut également être sollicité(e) pour participer à différentes activités annexes, comme la formation interne, les activités du réseau européen de concurrence ou des activités internationales.

PROFIL DU CANDIDAT

La fonction de rapporteur est à dominante juridique et économique, avec dans le cadre de ce poste différentes composantes sectorielles identifiées.

En l’occurrence, une formation en économie ou une double formation en droit et en économie est recherchée. Une expérience professionnelle pertinente en relation avec l’un des secteurs dont le service concurrence 1 a la charge (transports et énergie, notamment) ou les secteurs de réseau en général serait un atout complémentaire. Une appétence pour les enjeux relatifs à tout ou partie de ces secteurs est, à tout le moins, nécessaire. Une expérience des procédures contentieuses judiciaires ou administratives serait également un atout.

Le(a) candidat(e) saura faire preuve d’autonomie et de sens de l’initiative. Pour autant, il(elle) saura régulièrement rendre compte de l’évolution de son travail, et contribuer à la consolidation d’une compétence et d’une culture partagée avec ses pairs. Réactif(ve), il(elle) témoignera d’une capacité à respecter les délais dans le traitement des affaires qui lui sont confiées, tout particulièrement les procédures d’urgence et les avis.

MODALITES DE CANDIDATURE ET DE RECRUTEMENT

Le poste est ouvert aux agents titulaires (détachement sur contrat) et aux contractuels (contrat à durée indéterminée).

Les candidatures (CV/LM) sont à adresser, par courriel, **au plus tard le 19 février 2023** à l’adresse recrutement@autoritedelaconcurrence.fr. Merci de noter sur votre candidature la référence de l’offre : **« RAPP.C1.JANV.2023 »**.

Des renseignements peuvent être pris auprès de :
Noémie Picand chargée du recrutement au bureau des ressources humaines (01.55.04.01.06)
Laure Gauthier, RGA du service concurrence 1 (01.55.04.00.48)

Autorité de la concurrence
11, rue de l’échelle, 75001 Paris
01 55 04 00 00

www.autoritedelaconcurrence.fr

